



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/123

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 35

Quorum : 15

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 juin 2022

Secrétaire de séance : M. Aulanier

Le 23 juin de l'année deux mille vingt-deux à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	Mme PEREZ
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. FATH	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PREVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	E		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	E	Mme SAUNIER	POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	A		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme LAGARDE
BOURRIER Sylviane	E	Mme POLSTER	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	M. CLAVERIE	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme MARTINEZ	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/123

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/023 en date du 25 février 2020 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021/079 en date du 8 avril 2021 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la commission « Vie Associative » en date du **10 février 2022** et les échanges qui ont suivi cette commission,

Vu les projets de conventions ci-après annexés,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Les demandes, exposées ci-après, ont reçu un avis favorable lors de leur examen, il est donc proposé :

- de verser une subvention aux associations ci-dessous dénommées, dans le cadre d'une convention annuelle 2022 et conformément au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
HISTOIRE ET MÉMOIRE DES GRAVES	Annuelle	Organisation du printemps de la Gerbode	3 500 €
AVIATION SANS FRONTIÈRE « LES AILES DU SOURIRE »	Annuelle	Organisation de baptêmes de l'air et visites des sites aéronautiques pour les enfants handicapés.	600 €
LA BRÈDE FOOTBALL CLUB	Annuelle	Organisation de la 12ème édition du Bredy Foot Challenge.	6 500 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'attribution d'une subvention aux associations, au titre de l'exercice 2022, selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tous documents afférents au versement desdites subventions,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2022. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Fait à Martillac, le 23 juin 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

